

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 01 JUILLET 2020**

Étaient présents : M Bruno HAMEL, M Michel HOUSSIN, Mme Roselyne CHAMPVALONT, M Joël BEUVE, Mme Emilie LAURENT, M Christian VILDEY, M Rémy VILDEY, M Cyril DEPERIERS, M Francis LEVAVASSEUR, Mme Angélique SIMON, M Germain SUBLIN, M Bertrand SAUVAGE, Mme Laurence RAULLINE, Mme Karine CHAUVIN.

M Joël BEUVE était absent lors du vote de la délibération n°01.

**Del n°01 – 01/07/2020 – TAUX D'IMPOSITIONS 2020**

Sur proposition de M le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de voter les taux d'imposition à savoir :

Taxe foncière (bâti) :	9,64 %
Taxe foncière (non bâti) :	22,73 %.

**Del n°02 – 01/07/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020 : COMMUNE**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement :</b>	649 563,15 €
<b>Section d'investissement :</b>	257 983,25 €

**Del n°03 – 01/07/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020 : ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2020 assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

<b>Section de fonctionnement :</b>	52 265,00 €
<b>Section d'investissement :</b>	43 842,21 €

**Del n°04 – 01/07/2020 – SUBVENTION D'EQUILIBRE AFFERENTE AU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget assainissement pour permettre l'équilibre de celui-ci.

**Del n°05 – 01/07/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020 : PHOTOVOLTAÏQUES**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2020 photovoltaïques qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	11 642,60 €
Section d'investissement :	4 546,44 €

**Del n°06 – 01/07/2020 – BUDGET PRIMITIF 2020 : LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN**

M Francis LEVAVASSEUR et Mme Karine CHAUVIN sont sortis et n'ont pas participé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE** le budget primitif 2020 le Plant Martin en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	335 879,89 €
Section d'investissement recettes :	222 803,89 €
Section d'investissement dépenses :	222 803,54 €

**Del n°07 – 01/07/2020 – SUBVENTION D'EQUILIBRE AFFERENTE AU BUDGET LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN**

M Francis LEVAVASSEUR et Mme Karine CHAUVIN sont sortis et n'ont pas participé au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le versement de la subvention d'équilibre du budget de la commune au budget lotissement le Plant Martin pour permettre l'équilibre de celui-ci.

**Del n°08 – 01/07/2020 – LOTISSEMENT LE PLANT MARTIN – PROMESSE DE VENTE**

M Francis LEVAVASSEUR ET Mme Karine CHAUVIN sont sortis et n'ont pas participé au vote.

Vu la délibération n°03 du 20 janvier 2020 fixant le prix de vente des différents lots,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** M le Maire à rédiger et à signer la promesse de vente unilatérale pour le lot 7 à M Aurélien JEAN et Mme Emeline CAILLE.

**Del n°09 – 01/07/2020 – SALLE DE CONVIVIALITE – Modification du contrat de location et ajout d'une annexe**

Monsieur le Maire indique que suite au déclassement de la salle, elle se dénomme désormais salle de convivialité, il y a donc lieu de modifier le contrat de location.

De plus, au vu de la situation sanitaire liée au COVID 19 – Coronavirus, il y a lieu de faire signer une annexe au contrat attestant de l'engagement des locataires à respecter les conditions particulières de location de la salle de convivialité. Cette annexe sera retirée du contrat à la fin de l'obligation de mise en place de ces conditions particulières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le contrat de travail et son annexe temporaire.

**AUTORISE** M le Maire à signer le contrat de location.

**Del n°10 – 01/07/2020 – REMBOURSEMENT ARRHES ANNULATION LOCATION SALLE DE CONVIVIALITE**

Vu les mesures prises pour faire face à l'épidémie COVID 19 – Coronavirus,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** l'annulation des arrhes versées et le remboursement de celles-ci concernant la réservation suivante :

Nom locataire	Date	Montant des arrhes
M ou Mme SIMON Yannick	15 et 16 août 2020	120,00 €

**Del n°11 – 01/07/2020 – MUSEE DE LA BRIQUE – ACCEPTATION DES REGLEMENTS EN CHEQUES EVASION TERRE DE HAVRES**

Vu la délibération n°20 du 09/06/2020, acceptant comme nouveau moyen de paiement les chèques Evasion 50 pour le musée de la Brique offert par Latitude Manche,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin de renforcer l'accompagnement des professionnels du tourisme installés sur le territoire de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche a souhaité abonder le dispositif mis en place avec Latitude Manche en mettant en circulation des chèques cadeaux supplémentaires utilisables uniquement sur son périmètre géographique.

Ainsi, les personnes réservant un hébergement labellisé ou classé ou a minima déclaré en mairie et partenaire de l'Office de tourisme, et se trouvant sur le territoire de la Communauté de communes, recevront des chèques cadeau « Evasion 50 » de la part du Département plus des chèques cadeaux « Evasion terre de Havre » de la Communauté de communes. Ces derniers constituant des bons d'achat pouvant être utilisés pour réaliser des achats auprès des commerçants participants situés sur le territoire de la Communauté de communes, et exclusivement dans certains secteurs d'activités dont les musées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTTE** de devenir partenaire des chèques Evasion Terre de Havre,

**ACCEPTTE** les chèques Evasion Terre de Havre comme nouveau moyen de paiement du musée de la Brique,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de partenariat Evasion Terre de Havre et tout autre document se rapportant à cette affaire.

**Del n°12 – 01/07/2020 – DEVIS MISSION D'AIDE A L'ARCHIVAGE**

Monsieur le Maire propose de réaliser le tri et le classement des archives de la mairie. Le Centre de Gestion de la Manche propose cette mission et a estimé à 8 jours de travail au forfait journalier de 220,00 € TTC. Le temps de travail indiqué sur le devis est une estimation ; seules les journées réellement effectuées sont facturées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de réaliser le tri et le classement des archives de la mairie par le Centre de Gestion au forfait journalier de 220,00 € TTC,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et tout autre document se rapportant à cette affaire.

**Del n°13 – 01/07/2020 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES AFFAIRES SCOLAIRES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** les délégués comme suit :

**3 délégués suppléants**

Roselyne CHAMPVALONT

Emilie LAURENT

Rémy VILDEY

**1 délégué suppléant parent d'élève**

Clémence VAUBERT

**Del n°14 – 01/07/2020 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL EN EAU**

**POTABLE (SDeau50)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

**DESIGNE** les délégués comme suit :

**1 délégué**

Joël BEUVE

**9 voix**

Francis LEVAVASSEUR

3 voix

Blanc

2 voix

**1 délégué suppléant**

Francis LEVAVASSEUR

**9 voix**

Joël BEUVE

3 voix

Blanc

2 voix